

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 148/2022

A la Société Général Investment Services Sarl (GIS)

Après avoir reçu le contrat n°ED/S/02/PM/CGIG/2020, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent vingt-neuf millions cinq cent quatorze mille cinq cent nonante, soixante-deux centimes (CDF 329.514.590,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 12/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

P.O. Bafendp



Directeur Général

[Signature]